

**Livret d'Accueil
des
Apprenants en Situation de Handicap**



SOMMAIRE

Introduction..... Page 3

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap Page 4

1.Qu'est-ce que le handicap ?Page 4

2.Qui m'accompagne ?Page 5

3. Comment se déroule ma formation ?Page 5

INTRODUCTION

L'ECOLE FRANCAISE DE WATSU s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. L'ECOLE FRANCAISE DE WATSU s'engage ainsi, pour tout étudiant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches.

L'ECOLE FRANCAISE DE WATSU se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et L'ECOLE FRANCAISE DE WATSU ne peut être portée pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à la validation de sa formation.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Vous trouverez également ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent handicap que vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

§ RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;

§ PPS : Délivrée par la MDPH

Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

§ AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

§ ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).

L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à contacter notre référent handicap : handi@watsu.fr

2. Qui m'accompagne ?

Notre référent handicap est chargé de vous accompagner tout au long de votre formation.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs, formateurs ou intervenant.

Il est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

3. Comment se déroule ma formation ?

- Quand parler de mon handicap ?

Dès votre inscription, ou lors de l'entretien préalable aux formations. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur le bulletin d'inscription que vous êtes en situation de handicap.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au référent handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail : referent.handicap@watsu.fr

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin d'étudier les aménagements nécessaires et le cas échéant, vous orientez vers d'autres structures d'accompagnement.

- Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. Support pédagogique adapté, modulation des temps de travail...

- Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin. Il fait le lien avec les formateurs et le responsable pédagogique et porte une attention particulière au bon déroulement de votre formation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

- Comment trouver un partenaire de suivi si l'OF n'a pas de solution d'aménagement:

Avec ou sans l'aide de votre référent handicap vous pourrez contacter ces organismes qui seront à même de vous mettre en contact avec des structures adaptées



<https://handipactes-paca-corse.org/catalogue-des-acteurs-locaux/>

<http://handipacte-auvergnerhonealpes.org/>

ADAPTATION EN FONCTION DU HANDICAP

Xavier BOISSON, est votre référent handicap pour définir des solutions d'adaptation ou de réorientation :

Tél : 06-77-01-68-72

Son adresse email : handi@watsu.fr

Prise en charge des personnes en situation de handicap

TYPE	Possibilités de compensation / adaptation
LE HANDICAP MOTEUR	<ol style="list-style-type: none"> 1) Formation sur le lieu de travail ou location d'un bassin permettant l'accès d'une personne handicapée moteur 2) Sensibilisation du reste du groupe
LE HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE	<ol style="list-style-type: none"> 1) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires 2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents 3) Conditions de formation appropriées : <ul style="list-style-type: none"> - réduction de la taille du groupe si nécessaire - choix d'une salle et d'une configuration adaptée si nécessaire 4) Sensibilisation du reste du groupe 5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire
LE HANDICAP AUDITIF	<ol style="list-style-type: none"> 1) Adaptation de l'approche pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> - temps et rythme de formation aménagés - posture, gestuelle et diction du formateur adaptées - contenu pédagogique adapté 2) Recours à l'intervention d'interprètes 3) Conditions de formation calmes et appropriées : <ul style="list-style-type: none"> - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle insonorisée et sans nuisance extérieure 4) Sensibilisation du reste du groupe 5) Adaptation des mesures sanitaires (masque avec fenêtre transparente au niveau de la bouche) pour le formateur
LE HANDICAP PSYCHIQUE ET INTELLECTUEL	<ol style="list-style-type: none"> 1) Adaptation de l'approche pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> - temps et rythme de formation aménagés - posture et gestuelle du formateur adaptées - contenu pédagogique adapté 2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents 3) Conditions de formation appropriées : <ul style="list-style-type: none"> - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant le confort, la convivialité 4) Sensibilisation du reste du groupe 5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire

LE HANDICAP VISUEL

1) Adaptation de l'approche pédagogique :

- posture et gestuelle du formateur adaptées
- contenu pédagogique adapté

2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents

3) Conditions de formation appropriées :

- réduction de la taille du groupe
- choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant un bon éclairage et une proximité avec le formateur
- un vidéo-projecteur de haute qualité permettant un affichage des caractères en grand et clair

4) Sensibilisation du reste du groupe

5) Adaptation des mesures sanitaires en cas de ressource externe supplémentaire

Troubles du langage oral

La communication adaptée en cas de trouble du langage oral

Il se peut que l'élève dysphasique ne comprenne pas vos explications, ni les consignes que vous lui donnez. Pour remédier à cela, voici quelques idées d'aménagement en communication :

- Attirez son attention en jouant avec les intonations
- Gérez le débit verbal, en insistant bien sur les points importants
- Répétez plusieurs fois la consigne, quitte à devenir redondant sur ce qui est essentiel
- N'hésitez pas à utiliser la communication non verbale pour vous faire comprendre : gestes, mimiques, dessins, photos, pictogrammes, etc.